

## Recrutement d'un groupement d'experts pour l'accompagnement de la mise en place d'un comité interministériel de la « NAMA d'appui au plan solaire tunisien »

### TERMES DE REFERENCE

#### I. Contexte :

En dépit des efforts consentis en matière de maîtrise de l'énergie en Tunisie, l'évolution du paysage énergétique national a été marquée par un déficit croissant de la balance énergétique, une hausse de la facture énergétique et une croissance continue de la demande d'énergie, notamment celle de l'électricité.

En effet, le secteur électrique tunisien s'est caractérisé ces dernières années par :

- Une croissance de la consommation de combustibles pour la production d'électricité qui a atteint 44% de la consommation d'énergie primaire ;
- Une dépendance au gaz naturel qui a atteint 98% de la production électrique contre 2% pour les énergies renouvelables ;
- Une part de 31% des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) du secteur de l'énergie.

Afin d'améliorer sa situation énergétique, la Tunisie s'est engagée dans une stratégie de transition énergétique dont le Plan Solaire Tunisien (PST) représente la principale composante. En effet, le PST vise particulièrement le renforcement de l'efficacité énergétique au niveau de la demande électrique et le recours à grande échelle aux énergies renouvelables pour la production d'électricité.

Egalement, en reconnaissant les enjeux et opportunités liés à la participation à l'effort international de limitation du réchauffement climatique à moins de 2°C à la fin de ce siècle, la Tunisie a pris l'initiative de :

- développer des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMAs) couvrant notamment le secteur des bâtiments, le secteur cimentier et le plan solaire tunisien ;
- soumettre, en décembre 2014, son premier rapport biennal actualisé sur l'inventaire et l'atténuation des émissions de GES ;
- préparer et soumettre sa « Contribution Prévue Déterminée au niveau National » (« Intended Nationally Determined Contribution » : INDC) comportant un objectif ambitieux mais réaliste d'atténuation des émissions de GES. Cet objectif est à atteindre principalement via une cible de réduction de l'intensité carbone du secteur énergétique de 46% en 2030 par rapport à celle de l'année de base 2010 (l'INDC de la Tunisie a été soumise officiellement au secrétariat de la CCNUCC le 16 septembre 2015 et peut être consultée sur le site web de la CCNUCC).

## II. Description du projet « NAMA d'appui au PST » :

Afin de mettre en place les conditions propices de la mise en œuvre du PST, tenant compte des objectifs annoncés, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a accordé à la Tunisie un financement à hauteur de 3,6 millions de dollars pour la réalisation du projet « NAMA d'appui au PST » à mettre en œuvre sur 5 ans (2015-2019) par l'Agence Nationale de Maîtrise de l'Energie (ANME) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en tant qu'agence d'exécution du FEM.

En utilisant l'approche NAMA comme cadre pour promouvoir à grande échelle l'électricité renouvelable en Tunisie, ce projet permettra, à travers la mise sur pied d'une batterie de mesures politiques, réglementaires, incitatives et financières, de créer un climat favorable pour appuyer le démarrage de la première phase opérationnelle du PST et faciliter sa faisabilité technique et financière.

La NAMA, à développer dans le cadre du projet, vise les composantes technologiques suivantes : l'éolien : 1755 MW, le solaire PV centralisé : 920 MW (le PV décentralisé étant inclus dans la NAMA bâtiment) et le solaire CSP après 2020 : 460 MW. L'objectif quantitatif en termes de capacité renouvelable électrique à installer est de l'ordre de 3135 MW.

Les composantes du projet « NAMA d'appui au PST » s'articulent autour des principaux axes suivants :

1. Assistance technique et renforcement des capacités quant à :
  - i. l'organisation institutionnelle du processus de gestion et de pilotage des NAMAs en Tunisie en général et de celui de la NAMA PST en particulier ; et
  - ii. L'appropriation des outils de modélisation pour l'évaluation des impacts du PST (en termes d'atténuation des émissions de GES et de co-bénéfices) ; et d'un autre côté les instruments publics (rapport coût-efficacité) destinés à réduire les risques et promouvoir les investissements dans les énergies renouvelables dans le secteur électrique (en faisant recours à l'utilisation du modèle DREI développé par le PNUD et testé pour le cas du PST).
2. Développement de la proposition de NAMA, où il s'agit de concevoir les étapes nécessaires pour sa mise en œuvre, à savoir : l'identification des critères nationaux d'éligibilité à la NAMA, l'établissement d'une ligne de base pour calculer les réductions d'émissions, l'évaluation des enjeux énergétiques, socio-économiques, environnementaux..., la mise en œuvre du cadre juridique et l'identification des mécanismes de financement.
3. Opérationnalisation de la NAMA, notamment à travers la mise en œuvre de deux projets pilotes.

## III. Objectifs de la mission / services et résultats attendus :

La mission objet de la présente consultation porte sur des services de renforcement des capacités techniques et de formation de représentants des ministères et organismes impliqués dans la validation, le monitoring et la mise en œuvre des NAMAs en Tunisie, particulièrement les membres du comité de pilotage (COFIL) du projet « NAMA d'appui au PST ».

Si le processus de renforcement des capacités vise, en premier lieu, l'accompagnement pour la mise en place d'un comité interministériel de la « NAMA d'appui au PST », il servira également à apporter un soutien au ministère de l'environnement et du développement durable pour mettre en place une autorité nationale désignée (AND) pour l'évaluation, la validation et l'approbation des NAMAs en Tunisie (AND NAMAs), et ce à l'instar de l'AND pour le Mécanisme de Développement Durable (MDP) créée en 2005.

Pour ce faire, la mission objet de la présente consultation couvrira obligatoirement les aspects suivants :

- Les fondamentaux changements climatiques et atténuation des émissions de GES, et les processus, enjeux et opportunités liés aux négociations internationales en la matière ;
- Les concepts de base, les enjeux et la démarche technique des processus NAMAs, MRV, etc. ;
- Processus de validation, monitoring et approbation des NAMAs ;
- Analyse / benchmark des expériences d'autres pays sur la gouvernance et le pilotage institutionnel des NAMAs.

#### **IV. Contenu de la prestation demandée :**

Cette mission devra être réalisée en langue française et couvrira les aspects suivants :

##### 1) Aspect d'ordre général :

- Les accords internationaux sur les changements climatiques, processus, enjeux et intérêts quant aux décisions récentes des Conférences des Parties (COP) de la CCNUCC pour les pays développés et en développement, particulièrement concernant l'élaboration du nouveau traité climatique (adoption prévue lors de la 21<sup>e</sup> session de la COP, qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015);
- Concepts de base sur les processus NAMAs, MRV et INDC (enjeux, critères de développement, étapes de mise en œuvre, financement, etc.).

##### 2) Aspect d'ordre technique se rapportant à l'appropriation et la maîtrise de tous les concepts/mécanismes et outils techniques liés au développement des NAMAs, leur validation, monitoring et approbation, conformément aux directives de la CCNUCC.

##### 3) Aspect d'ordre pratique s'appuyant sur des études de cas et des exercices en matière d'élaboration de NAMAs, leur validation, monitoring et approbation, l'approche MRV, etc. Des expériences réussies d'autres pays en matière de gouvernance et de pilotage institutionnel des NAMAs seront étudiées.

Des expériences de pays en développement qui ont mis en place des AND pour l'évaluation, la validation et l'approbation des NAMAs (une AND NAMAs) seront également étudiées de manière comparative.

Une proposition portant sur les procédures de fonctionnement d'une AND NAMAs en Tunisie doit être élaborée par l'équipe d'experts recrutée, et ce en se basant sur les discussions et les concertations avec les parties prenantes.

## V. Livrables et restitution des travaux :

Les experts devront accomplir les tâches suivantes :

- Tâche 1 : Renforcement des capacités des partenaires :
  - Préparer un support de formation en amont de chaque session ;
  - Conduire trois sessions de formation de deux jours chacune, selon le planning ci-dessous ;
  - Restituer, à la fin de cette tâche, un rapport final couvrant toutes les formations (déroulement et résultats) et comprenant la proposition portant sur les procédures de fonctionnement d'une AND NAMAs en Tunisie.

NB :

1. Le contenu des 3 sessions de formation sera présenté au préalable par les experts et sera validé en commun accord avec l'ANME et le PNUD avant chaque session.
2. Il est aussi important de noter que les experts adapteront leurs modules de formation suite à la réunion de démarrage de la mission avec les parties prenantes qui seront impliquées dans les formations. Cette réunion de démarrage sera organisée avec le leadership de l'ANME qui mobilisera les partenaires clés.
3. Le support de formation doit être envoyé 15 jours au plus tard avant la date de chacune des trois (03) sessions de formation :

- Tâche 2 : Gouvernance institutionnelle des NAMAs en Tunisie :
  - Conduire une analyse de la situation institutionnelle de la gouvernance des NAMAs en Tunisie ;
  - Faire un benchmarking avec d'autres expériences internationales et régionales de la gouvernance des NAMAs ;
  - Préparer une note d'orientation pour une meilleure gouvernance des NAMAs en Tunisie, à même d'appuyer leur éligibilité et faciliter leur accès à la finance climat, particulièrement le Fonds Vert pour le Climat.

Les experts présenteront un rapport récapitulatif traitant des trois points précédents.

Les termes du paiement interviendront selon les livrables et les échéances suivantes :

Livrables/ prestations	Délai de réalisation	Termes de paiement
Note méthodologique approuvée après la réunion de démarrage de la mission	Une semaine après la réunion de démarrage	10% du contrat
Support de formation et conduite de la session 1	Au plus tard deux mois après la signature du contrat. La date exacte de la session sera fixée en commun accord avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP).	15% du contrat
Support de formation et conduite de la session 2	Au plus tard 4 mois après la signature du contrat. La date exacte de la session sera fixée en commun accord avec l'UGP.	15% du contrat
Support de formation et conduite de la session 3	Au plus tard 6 mois après la signature du contrat. La date exacte de la session sera fixée en commun accord avec l'UGP.	15% du contrat
Rapport récapitulatif le déroulement et les résultats des sessions de formations et la proposition portant sur les procédures de fonctionnement d'une AND NAMAs en Tunisie	Au plus tard 1 mois après la fin des trois sessions de formation. La date exacte de la session sera fixée en commun accord avec l'UGP.	15% du contrat
Rapport relatif à la tâche 2 (gouvernance institutionnelle des NAMAs en Tunisie)	Au plus tard 8 mois après la signature du contrat.	30% du contrat

## VI. Expertise et qualifications minimales exigées :

Un groupement de deux experts internationaux est requis pour la réalisation de la mission décrite dans les présents termes de référence.

Ces deux experts doivent avoir le profil et les qualifications minimales suivantes :

1- **Un expert spécialiste dans les Changements Climatiques (CC) et directement impliqué dans les négociations internationales dans le cadre de la CCNUCC :**

- De profil un ingénieur, juriste, économiste de l'énergie ou équivalent et disposant d'un diplôme d'études supérieures dans des domaines pertinents à la présente mission (énergie, sciences économiques ou politiques, etc.) ;
- Ayant un minimum de **cinq (5) références** confirmées (études, rapports, publications, travaux d'expertise) dans les domaines suivants : les négociations sur les CC, les décisions de la CCNUCC, la gouvernance du changement climatique, l'atténuation des émissions de GES, la finance climat ;
- Ayant participé activement à au moins **trois (3) Conférences des Parties (COP)** de la CCNUCC (participation active en tant que conseiller, expert ou consultant sur des questions de négociations sur les changements climatiques, conférencier dans des side events importants, etc.) ;
- Ayant participé, en tant qu'expert conférencier, formateur, animateur ou facilitateur, à au moins cinq (5) sessions de formation ou de renforcement des capacités portant sur les thèmes suivants : les négociations sur les CC, les décisions de la CCNUCC, la gouvernance du changement climatique, l'atténuation des émissions de GES, la finance climat ;
- Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et concertation ;
- Maîtrise de la langue française (écrit et parlé).

2- **Un expert technique spécialiste dans les domaines liés aux NAMAs**

- profil ingénieur, juriste, économiste de l'énergie ou équivalent et disposant d'un diplôme d'études supérieures dans des domaines pertinents à la présente mission (énergie, sciences économiques ou politiques, etc.) ;
- Ayant un minimum de **cinq (5) références** confirmées (études, rapports, publications, travaux d'expertise) dans les domaines suivants : NAMAs, systèmes MRV, INDC, NMM, atténuation des émissions de GES, finance climat (liée à l'atténuation) ;
- Ayant participé, en tant qu'expert conférencier, formateur, animateur ou facilitateur, à au moins **cinq (5) sessions de formation ou de renforcement des capacités** portant sur les thèmes suivants : atténuation des émissions de GES, NAMAs, MRV, INDC, NMM, finance climat ;
- Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et concertation ;
- Maîtrise de la langue française (écrit et parlé).

**VII. Estimation de la durée de la mission et du niveau d'effort :**

La durée de la mission objet de la présente consultation sera étalée sur **12 mois** (incluant les délais d'approbation), à compter à partir de la date de signature du contrat. L'effort estimé de la présente

mission est de l'ordre de **60 hommes/jours pour les deux experts**. Toutefois, les soumissionnaires devront présenter un chronogramme détaillé par expert et par tâche indiquant le nombre d'hommes-jours de chaque expert. Par ailleurs, chaque expert devra au moins intervenir **20 h/j** sur la mission.

La participation active des deux experts aux trois sessions de formation prévues est obligatoire.

#### VIII. Evaluation des offres :

✓ Il appartient aux groupements d'experts soumissionnaires de répondre précisément au dossier de consultation, et ce en présentant des dossiers comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

- Une offre technique :

- Le groupement d'experts devra présenter l'approche méthodologique qu'il va adopter, un chronogramme détaillé par expert et par tâche ainsi qu'une proposition de programme de formation conformément aux présents termes de référence.
- Les CVs des experts et les justificatifs des références pertinentes.

**Ces CVs sont à rédiger de manière à faciliter leur évaluation (ne dépassant pas, dans la mesure du possible, les 7-8 pages ; tout en faisant apparaître, de manière claire, toutes les références exigées dans les présents termes de référence).**

La langue utilisée pour la rédaction de l'offre et la réalisation de la mission est la langue française. La non maîtrise de la langue française sera un critère éliminatoire.

- Une offre financière : Le groupement d'experts soumissionnaires devra indiquer le nombre d'hommes/jours par expert, les coûts des prestations, et les frais forfaitaires relatifs aux transports aériens et séjours à Tunis (frais d'hébergement dans un hôtel et autres frais de subsistance journalière) pendant toutes les périodes nécessaires à la préparation et la conduite des sessions de formation.

Par conséquent, le PNUD ne prendra pas en charge les frais de transport aérien et de séjour à Tunis des experts pour préparer et conduire les sessions de formation, étant donné que ces frais ont été intégrés dans l'offre financière du groupement d'experts retenu.

Egalement, il importe de noter que la logistique concernant l'organisation des sessions de formation sera prise en charge par le PNUD dans le cadre du projet « NAMA d'appui au PST » et ne doit pas, par conséquent, figurer dans l'offre financière des experts soumissionnaires.

✓ Toute offre non-conforme au contenu du dossier de consultation sera automatiquement rejetée.

✓ L'évaluation technique des offres se fera sur la base de leur conformité aux présents termes de référence (**une note méthodologique intégrant une proposition détaillée du contenu des formations, chronogramme des tâches et qualifications des experts**) et dépendra aussi de l'apport, la cohérence et la pertinence des moyens techniques et humains au regard de l'objectif de la mission.

L'évaluation fera l'objet d'une sélection au mieux disant sur la base d'une grille de notation et en tenant compte de la pondération sur la note technique et financière respectivement de 70% et 30%.

L'évaluation technique des offres portera sur les critères indiqués ci-dessous et selon le barème de notation suivant :

Evaluation de la soumission technique		Points maximum
<b>1. Note méthodologique proposée, contenu et planning d'exécution</b>		
	Critère : Appréciation de la note méthodologique et du planning d'exécution par le comité d'évaluation : clarté de l'approche, cohérence et réponse aux objectifs et délais de la mission.	
1.1	Les aspects importants des tâches à accomplir, notamment le contenu des formations, ont-ils été traités de manière détaillée et pertinente selon les orientations des TdRs ?	Détaillés : <b>7,5</b> Non détaillés : 2
1.2	La présentation est-elle claire et le déroulement des activités et la planification sont-ils logiques, réalistes et garantissent-ils une réalisation efficace de la mission ?	Détaillés : <b>7,5</b> Non détaillés : 0
1.3	Chronogramme d'experts détaillé par tâche et par intervenant	Détaillé : <b>5</b> Non détaillé : 0
		<b>20</b>
<b>2. Qualification de l'expert 1 : spécialiste dans les CC et directement impliqué dans les négociations de la CCNUCC</b>		
2.1	Nombre de références confirmées (études, rapports, publications, travaux d'expertise) dans les domaines suivants : les négociations sur les CC, les décisions de la CCNUCC, la gouvernance du changement climatique, l'atténuation des émissions de GES, la finance climat	Minimum 5 références : 5 Entre 6 et 8 références : 10 plus que 8 référence : <b>15</b>
2.2	Nombre de participations actives aux négociations les plus récentes (Conférence des Parties : COP) de la CCNUCC	Minimum 3COP : 5 Entre 4 et 7COP : 10 Au-delà de 7COP : <b>15</b>
2.3	Nombre de participations en tant qu'expert conférencier, formateur, animateur ou facilitateur, à des sessions de formation ou de renforcement des capacités portant sur les thèmes suivants : les négociations sur les CC, les décisions de la CCNUCC, la gouvernance du changement climatique, l'atténuation des émissions de GES, la finance climat	Minimum 5 formations : 5 Entre 6 et 8 formations : 7 Au-delà de 8 formations : <b>10</b>
		<b>40</b>
<b>3. Qualification de l'expert 2 : spécialiste dans les domaines liés aux NAMAs</b>		
3.1	Nombre de références confirmées (études, rapports, publications, travaux d'expertise) dans les domaines suivants : NAMAs, systèmes MRV, INDC, NMM, atténuation des émissions de GES, finance climat (liée à l'atténuation)	Minimum 5 références : 10 Entre 6 et 8 références : 15 plus que 8 références : <b>30</b>
3.2	Nombre de participations, en tant qu'expert conférencier, formateur, animateur ou facilitateur, à des sessions de formation ou de renforcement des capacités portant sur les thèmes suivants : atténuation des émissions de GES, NAMAs, MRV, INDC, NMM, finance climat	Minimum 5 formations : 5 Entre 6 et 8 formations : 7 Au-delà de 8 formations : <b>10</b>
		<b>40</b>
<b>Total général</b>		<b>100</b>

Chaque proposition se voit attribuer un score technique (St).

Toute proposition n'atteignant pas le score technique minimum requis (60points) ne sera pas retenue pour le dépouillement financier.

La Proposition financière la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres offres sont établis de la manière suivante :  $Sf = 100 \times Fm/F$ , Sf étant le score financier, Fm la proposition la moins disante et F le montant de la proposition considérée.

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont respectivement 70% et 30%.

La note finale S (correspondant au score technique et financier combiné) est calculée comme suit :

$$S = St \times 70\% + Sf \times 30\%$$

St : étant le score technique

La note finale correspondra à la somme des 2 notes obtenues pour les critères considérés. A l'issue de l'analyse, les soumissionnaires seront classés par ordre décroissant de valeur en fonction de la note finale obtenue. Le soumissionnaire ayant obtenu le score technique et financier combiné (S) le plus élevé sera retenu pour l'exécution de la mission.

#### IX. Présentation recommandée de la soumission :

**Enveloppe 1** avec la mention : **Offre technique**, contenant :

- Les CVs des experts et les justificatifs des références pertinentes ;
- La note méthodologique ;
- Le chronogramme d'experts détaillé par tâche et par intervenant ;
- Le planning de réalisation par tâche avec échéancier des prestations/livrables.

**Enveloppe 2** avec la mention : **Offre Financière**, contenant les détails selon le tableau suivant pour chaque expert

Eléments	Prix U HT en TND	Nombre d'homme/ jours	Total HT en TND
Honoraires : Expert 1 Expert 2			
Frais forfaitaires relatifs aux transports aériens et séjours à Tunis			
Total			

**X. Modalités d'envoi des offres :**

Les soumissionnaires sont invités à postuler en envoyant leurs offres par courrier postal ou par porteur à l'adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)  
41 bis Impasse Louis Braille  
Cité El Khadhra - 1003 Tunis**

Portant la mention :

**NE PAS OUVRIR – Recrutement d'un groupement d'experts pour l'accompagnement de la mise en place d'un comité interministériel de la « NAMA d'appui au plan solaire tunisien »**

La date limite pour la réception des offres est le **vendredi 20 Novembre 2015 à 17h00**. (Le cachet du bureau d'ordre ou le cachet de la poste faisant foi).